

Maryline Louis : " Mon père est un prédateur "

La fille aînée d'Emile Louis a chargé son père devant la cour d'assises du Var
Pour la défense, c'est une manipulatrice hystérique

A Draguignan, dans une salle d'audience archicomble, la deuxième journée du procès d'Emile Louis devant la cour d'assises du Var a été marquée hier par un face à face tendu, pendant plus de trois heures, entre l'accusé et sa fille aînée, venue de Guyane.

Comme elle l'avait fait dans ses déclarations aux gendarmes, puis dans un livre en forme d'exorcisme - « Etre la fille d'Emile Louis » -, Maryline Louis, 48 ans, a accablé son géniteur, qu'elle se refuse à appeler « mon père ».

« C'est un être manipulateur, odieux, pervers, sadique, un véritable prédateur. »

Le réquisitoire de Maryline

Dans sa longue déposition, elle a confirmé avoir été violée par « Emile Louis » à l'âge de 5 ans, pendant que sa mère accouchait de son petit frère.

« Il en a profité, avec une petite poupée... pour l'introduire... », le reste de la phrase s'est perdu dans un sanglot.

Dans un flot de souvenirs à jet continu, Maryline Louis a aussi rapporté à la cour cette image de ses 10 ans, à Saint-Florentin dans

l'Yonne, quand son père avait laissé ses enfants dans la voiture au bord de la route, pour s'enfoncer à la tombée de la nuit dans un bois.

« Les petits pleuraient, j'avais très peur, j'ai été le chercher. J'ai entendu des espèces de chant d'indien. C'était Emile qui faisait un rituel autour d'une jeune femme nue, bâillonnée, attachée à un poteau. Il l'a éventrée avec un couteau, comme s'il tuait un cochon. Il m'a dit que si je disais quelque chose, il ferait pareil à ma mère. »

Et encore à 19 ans, en l'absence de son mari, « un militaire noir qu'il m'avait forcée à épouser quand j'étais jeune », après un verre qu'il lui avait payé dans un café à Auxerre.

« Je me suis sentie toute drôle. Je me suis retrouvée à Rouvray, dans un bois. Il m'a déshabillée, m'a attaché les mains dans le dos... et il m'a violée avec des objets. »

« Je ne suis pas ta fille »

En marge de ces faits qui concernent l'Yonne, Maryline Louis a également témoigné sur l'affaire qui occupe les assises du Var, les viols avec tortures de

Chantal Paradis à Draguignan entre 1992 et 1995.

Elle n'a jamais vu la nouvelle épouse de son père, mais a entretenu des relations téléphoniques avec elle pendant ces trois années. Elle a été frappée par le fait qu'au fil du temps, Chantal Paradis avait perdu son ton enjoué de femme heureuse, « sa voix devenait lasse, elle avait du mal à soutenir une conversation normale ».

Jusqu'à ce jour de la fin de l'été 1995 où elle a vidé son sac au téléphone.

« Elle m'a confié les atrocités qu'Emile lui faisait : des actes sexuels anormaux, des saignées sous les seins pour jouer au boucher, des piqûres dans les hémorroïdes. Elle me disait qu'il la séquestrait, qu'un jour il la tuerait. »

Ce dernier témoignage a fait bondir Emile Louis dans le box.

« Je conteste intégralement tout ce que tu as dit. Pourquoi cette haine contre moi. Je t'ai aimée, comme tous les autres, Maryline... ma fille... »

« Non, je ne suis pas ta fille. »

« Tu es manipulée. On te voit sur les plateaux de télé raconter n'importe quoi. »

Dans la foulée, Maryline Louis a été soumise au feu roulant des questions de la défense, laissant deviner une stratégie qui consiste à discréditer son témoignage, en le rapprochant de difficultés psychologiques qui l'ont conduite plusieurs fois dans des hôpitaux spécialisés. Pour M^e Alain Thuault, c'est une « manipulatrice hystérique ».

Demi-aveux aux gendarmes

Directeur de l'enquête varoise lancée en décembre 2000, après la plainte pour viol d'une amie du couple Louis à Draguignan, le colonel Michel Venet, alors patron des gendarmes du Var, a indiqué que cette femme avait déposé sous la pression médiatique, que ses déclarations comportaient pas mal de mensonges et que l'affaire avait débouché sur un non-lieu.

Mais leurs investigations ont révélé qu'en 1986 à Roquebrune-

sur-Argens, Emile Louis avait violé sa voisine de camping après l'avoir frappée à coup de gourdin. Un viol qu'il a reconnu d'autant plus facilement que les faits étaient prescrits.

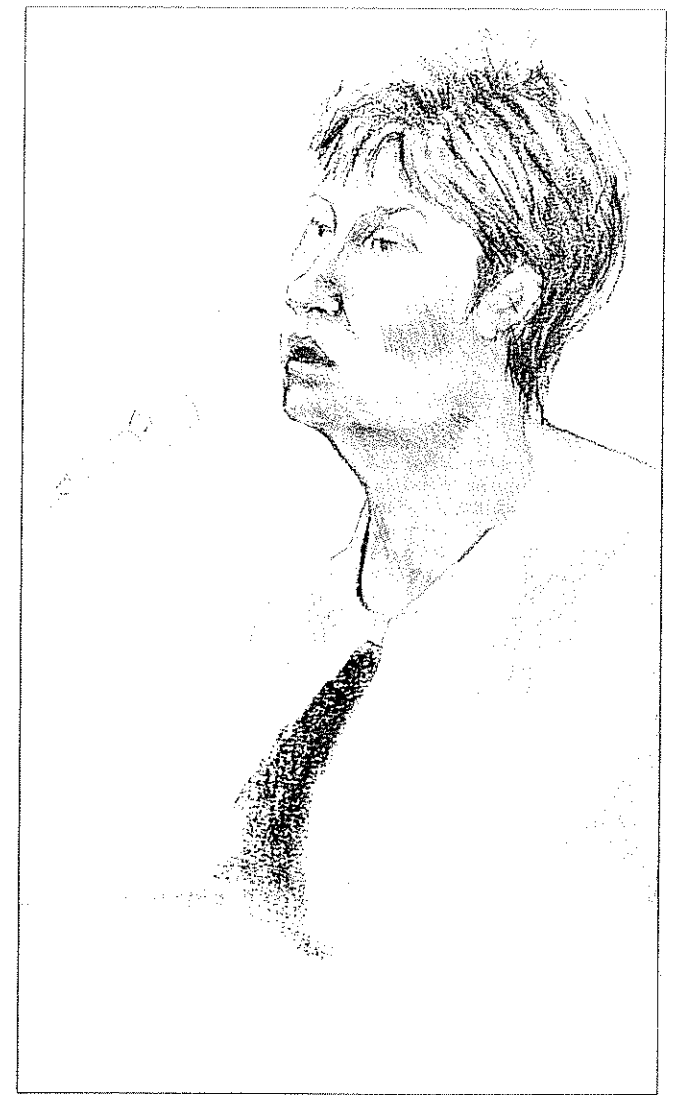
Quant à son épouse et à sa belle-fille, pendant 45 heures de garde à vue où il a été visité par quatre médecins différents, Emile Louis a reconnu la quasi totalité des pratiques sexuelles décrites par les victimes.

« C'était une garde à vue très particulière, presque conviviale. Sur les faits, il commençait toujours par des dénégations, pour finir par nous raconter avec une certaine jubilation comment il faisait avec sa femme et sa belle-fille. »

Cette narration, Emile Louis l'a émaillée de force grossières et gestes obscènes. Mais il n'en a pas démordu, sa femme était consentante et sa belle-fille était même à l'initiative de leurs pratiques intimes.

On en saura plus aujourd'hui sur la « potion » qu'Emile Louis administrait à son épouse, un cocktail de médicaments qui annihilait sa conscience.

G. D.



Maryline Louis, le plus redoutable témoin à charge de ce procès, s'est vivement opposée dans le prétoire à son père qui la traitait de menteuse. (Croquis d'audience Remy Kerfridin)

Flagrant délit dans le box

Emile Louis pris en flagrant délit de manipulation par le président. Cet instant rare est apparu avec une fulgurante acuité, au plus fort de la confrontation entre l'ancien chauffeur de car d'Auxerre et sa fille aînée.

Contestant l'ensemble des déclarations de Maryline, son père a voulu donner un exemple des mensonges qu'il lui prête. Il l'a prise à partie à la barre sur un détail inattendu, son premier mariage forcé.

« Ne dis pas que tes parents t'ont forcée à te marier avec un négro. On était contre ce mariage ta mère et moi. »

« C'est pas vrai, c'est toi qui me l'as présenté. Tu me disais que j'étais moche, grosse, et

qu'avec mon physique ingrat, je ne trouverais aucun blanc. »

Le président Bréjoux a interrompu l'affrontement en questionnant Maryline Louis.

« Dites-moi, quel âge aviez-vous lors de ce mariage ? »

« J'avais 17 ans, monsieur le président. »

Et se tournant vers l'accusé : « Dites-moi monsieur Louis, votre fille n'était pas majeure. Pour ce mariage, vous avez donc bien dû donner votre autorisation écrite. »

Manifestement surpris par la question piège, Emile Louis n'a pas su quoi répondre, alors que des murmures moqueurs s'élevaient de la salle.

Dialogue de prétoire

Odette et sa fille Stéphanie ont dû jouer des coudes hier, pour garder leur place au fond de la salle d'audience. Leur poste d'observation d'où elles peuvent commenter à loisir le procès de leur ancien voisin des HLM Billettes à Draguignan.

Odette : « Alors, tu as vu, ton gentil papy sympathique, le président a bien montré que c'était un gros menteur, avec son histoire de mariage avec un noir. »

Stéphanie : « D'accord, il a menti. Mais c'est quand même un détail par rapport à tout ce dont sa fille l'accuse. Moi, je me demande si elle n'en rajoute pas pour noircir le tableau. Et puis d'abord, pourquoi elle n'avait jamais rien dit avant, lors des enquêtes en 1981 et 1989 sur les attouchements d'enfants. »

Odette : « Parce que sa mère ne voulait pas qu'elle parle, pour préserver la famille, moi je le comprends. Et puis elle avait aussi des problèmes psychologiques. Je voudrais bien t'y voir, si tu

avais été violée à cinq ans par ton père. »

Stéphanie : « De toute façon, tout ça se passait dans l'Yonne il y a longtemps. Ça n'a rien à voir avec Draguignan. »

Odette : « C'est sûr. Mais ce qu'il était capable de faire là-bas, il pouvait aussi le faire chez nous. Tu as vu ce qu'il faisait à sa femme ? C'est quand même un sacré vicieux. »

Stéphanie : « Moi je trouve que dans l'intimité, il n'y a pas de tabou. Si on est spontané, on peut avoir de la fantaisie. Quel mal y a-t-il, si on est entre adultes responsables. »

Odette : « Avec des drogues, des coups de couteaux sur les seins et des seringues ? »

Stéphanie : « Oui, ça ne me plairait pas non plus. Mais c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. »

Odette : « Dans ces affaires de viol, c'est toujours comme ça. On en saura sûrement plus demain. »